

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 janvier 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 31 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 30 décembre 2016, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie, en date du 29 décembre 2016, relative à la tentative d'incursion menée par l'Azerbaïdjan dans le cadre d'une tactique de diversion, à la frontière avec l'Arménie, laquelle a entraîné des pertes en vies humaines (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
(*Signé*) Tigran **Samvelian**



**Annexe à la lettre datée du 30 décembre 2016,
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'Arménie

Le 29 décembre 2016

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la tentative d'incursion menée par l'Azerbaïdjan dans le cadre d'une tactique de diversion, à la frontière avec l'Arménie, laquelle a entraîné des pertes en vies humaines. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles et collègues des soldats tombés au combat.

Alors que le processus de règlement du conflit a déjà fortement souffert de l'agression azerbaïdjanaise à Artsakh (Haut-Karabakh) en avril 2016, Bakou poursuit sa politique d'aventurisme en violation flagrante des accords conclus aux sommets de Vienne et de Saint-Petersbourg et de l'engagement pris de parvenir à un règlement pacifique de la question. C'est ainsi que Bakou répond aux Ministres des affaires étrangères des pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui, à Hambourg, l'exhortent à respecter scrupuleusement les accords de cessez-le-feu signés en 1994 et 1995.

À de nombreuses reprises, la communauté internationale a, par l'intermédiaire des Coprésidents, appelé à maintenir le cessez-le-feu, en particulier pendant les fêtes. En menant des incursions militaires à des fins de diversion, les veilles de Noël et du Nouvel An, Bakou agit à l'encontre des valeurs humaines universelles.

La communauté internationale et, en particulier, les pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE doivent prendre des mesures immédiates pour ramener les dirigeants azerbaïdjanais à la raison, puisque ces derniers ont perdu tout sens des réalités et ignorent leurs appels et demandes, pour lesquels ils n'affichent que du mépris.
